

**COMMUNE  
DE MONTÉLIER**  
Département de la Drôme  
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB\_2024\_24

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 avril, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, CALLEJA, DELOLY, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, JULIEN, VARACCA, VIOSSAT, MMES, BLANC M. Françoise, PACHOUD, PERROT, RACHON, RIVATON

Excusés ayant donné pouvoir : MMES COUTURIER (pouvoir à M. DELOLY), GLAZKOFF (pouvoir à M. GREGOIRE), BLANC C. (pouvoir à Mme BLANC M.F.), MM HERVIOU (pouvoir à M. ESTEVES), BOINOT (pouvoir à M. JULIEN)

Excusés : M. LAURENT et MMES NAZZI, ORAND, TANIOS, MAIRE, LAURENCO

Secrétaire de séance : M ESTEVES

**Objet : Amendes de police 2024**

*Domaine d'intervention : 7.5- Finances locales – Subvention*

L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré.

La répartition annuelle du produit des amendes de police est versée à la commune sous réserve qu'elle contribue par des travaux ou aménagements à l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières.

Il est proposé le projet de sécurisation du carrefour de la rue des Préalpes (RD 143) et de la rue des Jardins très fréquenté et menant aux écoles par la réalisation d'un plateau traversant afin de permettre un ralentissement des voitures sur cet axe au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'un plateau traversant sur la RD 143 afin de permettre un ralentissement des voitures sur cet axe au titre des amendes de police,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 15/04/2024

Le Maire,



Bernard VALLON

